

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2012

L'an deux mil douze, le seize avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Maire.

Etaient présents :

Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO, Marie-Françoise DAVOULT, Didier GUEVILLE, Christian NOCQUE, Gabriel PEROCHEAU, Anthony VANHEEL, Laurence BERTHO, Pierre-Marie BOTALLA-PIRETTA, Françoise BROUILLARD, Jean-Robert DELAHAYE, Jean-Luc FORT, Isabelle HARD, Hervé HAUCHECORNE, Hubert LEPREVOST, Bruno LETULLIER.

Etaient absents :

Alexandre COTE, Maryvonne TAULIN (pouvoir à M.F DAVOULT), Alain VASSEUR.

Secrétaire de Séance :

Laurence BERTHO.

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2012 est approuvé et signé par les conseillers municipaux.

1 – COMPTE DE GESTION – COMPTE ADMINISTRATIF 2011

■ COMPTE DE GESTION 2011

12.03.16

Monsieur MANIER, Receveur municipal de la trésorerie d'Harfleur, commente les résultats du Compte de Gestion 2011, qui font apparaître un excédent global de 579 858,06 € en clôture d'exercice.

Le Compte de Gestion 2011 établi et présenté par le Receveur municipal, certifié et visé par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de la part du conseil municipal.

■ COMPTE ADMINISTRATIF 2011

12.03.17

Madame Le Maire présente le Compte Administratif 2011. Un excédent global de 579 858,06 € est constaté. Monsieur Hubert LEPREVOST, doyen du conseil municipal, demande aux conseillers municipaux d'approuver les résultats du Compte Administratif 2011 établi par Madame Le Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** approuve** les résultats cumulés du Compte Administratif 2011, présentant un excédent global de 579 858,06 €.

2 – TAXES COMMUNALES

12.03.18

Madame Le Maire présente aux conseillers municipaux le produit fiscal attendu pour 2012. Elle propose de maintenir les taux de 2011.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** de fixer les taux d'imposition 2012 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,59 %
- Taxe foncière-bâti : 20,46 %
- Taxe foncière-non bâti : 40,02 %

3 –BUDGET PRIMITIF 2012

■ AFFECTATION DU RESULTAT

12.03.19

Compte tenu des résultats dégagés au Compte Administratif 2011 et des restes à réaliser d'investissement 2011 reportés en 2012, Madame Le Maire propose d'affecter le résultat comme suit, conformément à la réglementation de la comptabilité publique :

- Excédent de fonctionnement : 586 066,30 €
- Besoin d'investissement : 6 208,24 € (A)
- Restes à réaliser / dépenses : 363 000,00 € (B)
- Restes à réaliser / recettes : 75 750,00 € (C)
- besoin de financement : 293 458,24 € (A+B-C) – compte 1068

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✳ **décide** d'affecter la somme de 293 458,24 € en section d'investissement (compte 1068) et d'inscrire en excédent de fonctionnement (compte 002) la somme de 292 608,06 €.

■ BUDGET PRIMITIF 2012

12.03.20

Madame Le Maire présente le Budget Primitif 2012 équilibré en section de fonctionnement à 1 480 654 € et en section d'investissement à 1 499 512 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention, 1 vote contre et 14 votes pour),

✳ **adopte** le Budget Primitif 2012 présenté par Madame Le Maire.

✳ **accepte** l'inscription d'un emprunt de 500 000 €.

4 –DEMANDE DE SUBVENTION

12.03.21

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux le projet de travaux de désamiantage de l'école maternelle à réaliser durant les vacances scolaires de l'été 2012. Ces travaux pourraient être subventionnés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✳ **autorise** Madame Le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Département de la Seine Maritime au taux le plus élevé et un dossier auprès de Monsieur Le Préfet de la Seine Maritime au titre de la DETR 2012.

5 –FINANCES COMMUNALES

■ VENTE DU TRACTEUR

12.03.22

Madame Le Maire présente la proposition d'un habitant qui souhaite acquérir le tracteur de la commune. Ce tracteur ne fonctionne plus et des réparations similaires ont déjà été faites sans succès, le matériel n'étant pas adapté à nos besoins. Il nous est proposé la somme de 4 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

✳ **accepte** de vendre le tracteur pour la somme de 4 000 €.

■ REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES DU SIVHE

12.03.23

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la participation de la commune au SIVHE (Syndicat Intercommunal de la Vallée du Havre Est) s'élève à 22 679,94 € pour l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** opte** pour l'inscription au Budget Primitif 2012 du montant de la participation.

■ REPARTITION DES CHARGES FINANCIERES DU SIERG

12.03.24

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la participation de la commune au SIERG (Syndicat Intercommunal d'Electrification Rural et de Gaz de la région de Saint Romain de Colbosc) s'élève à 1 019,12 € pour l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** opte** pour l'inscription au Budget Primitif 2012 du montant de la participation.

6 –FONDS D'AIDE AUX JEUNES

12.03.25

Madame Le Maire propose aux conseillers municipaux de reconduire l'adhésion de la commune au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour l'année 2012.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** autorise** Madame Le Maire à procéder au versement de la cotisation 2012 au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes qui s'élève à 361,56 € (0,23 € par habitants).

7 –DEMANDE DE TRAVAUX AUPRES DU SIERG

12.03.26

Madame Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que des travaux d'éclairage public sont réalisés chaque année avec le concours du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 76) et le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rural et de Gaz de la région de Saint Romain (SIERG).

Pour le programme 2012, il est proposé la 28^{ème} tranche d'éclairage public qui concerne la première partie de la Résidence des Hauts de Saint Martin.

Il est également nécessaire de solliciter le SIERG pour des travaux inopinés qui concernent l'extension du réseau afin de raccorder le futur atelier communal et l'éclairage public du chemin des écoliers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** de solliciter le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rural et de Gaz de la région de Saint Romain de Colbosc pour le programme de travaux 2012 qui concerne la 28^{ème} tranche d'éclairage public – 1^{ère} partie de la Résidence des Hauts de Saint Martin.

*** décide** de solliciter le Syndicat Intercommunal d'Electrification Rural et de Gaz de la région de Saint Romain de Colbosc pour l'extension du réseau électrique afin de raccorder le futur atelier communal ainsi que pour l'installation de l'éclairage public du chemin des écoliers.

8 –MISE EN NON VALEUR

12.03.27

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à un jugement du Tribunal d'Instance du Havre, il est demandé d'admettre en non valeur la somme de 546,90 € qui concerne une dette de cantine. Cette somme ne pouvant être recouvrée suite à une décision de justice qui a accordé à notre débiteur l'effacement total de la dette.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

*** décide** d'admettre en non valeur la somme de 546,90 €.

QUESTIONS DIVERSES

✘ Madame Le Maire informe les conseillers municipaux de la demande de Monsieur LOGIOU, candidat aux élections législatives, concernant la mise à disposition d'une salle pour une réunion publique à caractère électoral. La salle hexagonale sera mise à sa disposition gracieusement le 6 juin de 16 h 00 à 17 h 30.

✘ Madame Le Maire informe les conseillers municipaux qu'une information concernant la future déchetterie de Montivilliers a été distribuée dans les boîtes aux lettres des Saint Martinais en fin de semaine.

✘ Gabriel PEROCHEAU informe le conseil municipal de la date des élections du CMJ. Elles se tiendront les 22 et 23 mai prochain.

La séance est levée à 21 heures 40.